

velle lettre au président de la Constituante. Eloigné de ses collègues par son refus de serment, mais se tenant toujours pour obligé envers ses commettants, il regrettait, disait-il, de ne pouvoir développer à la tribune son opposition au décret sur les assignats-monnaie. Dans sa conviction, qui était d'ailleurs celle d'un homme très-entendu en finances, cette mesure contenait en germe la ruine inévitable de l'Etat. On se rappelle que quatre cents millions d'assignats venaient d'être créés sur les biens du clergé, qui devaient être vendus par la nation pour une somme égale. Le clergé avait offert d'effectuer lui-même cette aliénation et d'en verser le prix dans les caisses publiques ; mais accepter cette offre à la fois généreuse et politique, c'eût été consacrer le droit de propriété pour l'ordre ecclésiastique, et c'est précisément de ce droit qu'on avait juré de voir la fin. Bergasse réclamait donc comme moraliste contre cet odieux caractère de confiscation introduit de parti pris dans la loi, et comme financier contre le cours forcé du nouveau papier-monnaie.

Son antagoniste cette fois fut le marquis de Montesquiou, rapporteur obligé du comité des finances depuis un an, qu'il faut bien se garder de confondre avec l'abbé de Montesquiou, qui était aussi à la Constituante et votait avec la droite. M. de Montesquiou, ancien menin des enfants de France, ancien écuyer du comte de Provence, ayant eu la fâcheuse idée de ne pas se refuser quelques personnalités contre Bergasse en défendant le projet du comité, s'attira cette foudroyante réplique : « Dans notre révolution si misérablement conduite, je n'ai pas eu besoin, moi, pour devenir libre, de devenir ingrat, et il ne m'a pas fallu changer de place pour être à la mienne ! » A l'assemblée qui avait brusquement fermé le débat au moment où l'abbé Maury montait à la tribune, et refusé, comme M. de Calonne quatre ans avant, de laisser examiner ses comptes, il reprochait amèrement d'être as-